



Claude Collard, président de l'APLK  
(Photo: Jeannot Lévesque)

LAC KÉNOGAMI

## L'APLK comprend mal le virage de Françoise Gauthier

[Louis Tremblay](#)

Le Quotidien

Chicoutimi

L'Association pour la protection du lac Kénogami (APLK) ne comprend pas le virage de la ministre régionale Françoise Gauthier qui souhaite une participation du fédéral dans le creusement du seuil de la rivière aux Sables alors qu'elle sait très bien qu'Ottawa a déjà fermé la porte à un tel projet.

Le président de l'association, Claude Collard, révèle que son groupe s'attendait à ce que la ministre annonce le creusement du seuil à la fin du mois d'août 2005. L'APLK avait même convenu de laisser la ministre procéder à cette annonce et de ne pas en parler à son assemblée générale annuelle. Cinq mois plus tard, au lieu de l'annonce tant attendue pour sécuriser tout le secteur, l'APLK constate que le gouvernement du Québec retarde toujours ce projet important.

"On se dirige vers le 10e anniversaire du déluge de juillet 1996. Il n'y a eu aucune intervention pour permettre d'augmenter la capacité de déversement du lac comme il n'y a pas de projet pour la construction d'un ouvrage en amont. Notre association ne fera pas une guerre pour un barrage en amont, mais nous voulons au moins que pour des raisons de sécurité, le gouvernement trouve 15 millions \$ pour creuser le seuil de la rivière", a déclaré le président Collard.

### Historique

L'APLK tient à jour son calendrier sur les rencontres importantes concernant les projets envisagés pour permettre d'établir un niveau sécuritaire satisfaisant tous les utilisateurs. Le président remonte dans le temps pour démontrer que la députée de Jonquière ne peut plaider l'ignorance pour expliquer son incapacité d'entreprendre les démarches techniques pour le projet de creusement du seuil de la rivière.

"En janvier 2004, le député libéral fédéral André Harvey nous a informé qu'Ottawa ne financerait pas des nouveaux travaux de développement puisqu'il s'agissait d'un ouvrage qui n'existait pas au moment du déluge. Nous ne sommes plus dans la reconstruction. La ministre Françoise Gauthier a été informée de cette position par l'association. Le 8 mars 2004, elle nous a confié qu'il n'y a pas de problème avec la participation d'Ottawa puisque le gouvernement du Québec a l'argent disponible pour de l'immobilisation et qu'il était possible de réaliser le barrage en amont", insiste le président de l'organisme.

En février 2005, les dirigeants de l'APLK apprennent avec stupéfaction que le gouvernement du Québec change son fusil d'épaule. Le projet de barrage d'amont sur la rivière Pikauba qui doit servir à écrêter les crues évalué à un peu plus de 170 millions \$ est abandonné. Dès lors, le projet du creusement du seuil de la rivière aux Sables devient plus attrayant en raison de son faible coût par rapport au projet initial de barrage pour réguler les crues et le niveau du lac Kénogami.

"On se demande ce qui s'est passé depuis deux ans. On peut comprendre que Mme Gauthier ne parlait pas à Sébastien Gagnon du Bloc québécois mais le dossier du lac Kénogami touche deux comtés fédéraux dont celui de Chicoutimi-Le Fjord. Deux députés libéraux (Françoise Gauthier et André Harvey), n'ont pas discuté du problème pendant deux ans et aujourd'hui, curieusement, le dossier est remis au nouveau député conservateur", s'interroge le président de l'APLK.

Le creusement du seuil de la rivière aux Sables ferait passer la capacité d'évacuation de cet exutoire de 150 mètres-cubes à 650. Dans ses conclusions sur l'évaluation du projet de barrage sur la rivière Pikauba, le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE), en arrive à la conclusion que les travaux proposés dans la rivière aux Sables "engendreraient moins d'effets négatifs que les autres solutions envisagées pour augmenter la capacité d'évacuation du lac Kénogami".